

Le 29 octobre 2010

‘Par courrier électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3669-2008, Phase 2
Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009

Chère Consœur,

Tel que requis par le Président du banc de la Régie le 27 octobre 2010, lors de l'audience dans le dossier cité en rubrique, le GRAME indique par la présente les informations demandées relatives à la planification de la suite de l'audience.

À ce jour, les témoins du GRAME et la soussignée sont disponibles au mois de janvier 2011. Le GRAME souhaite toutefois signaler à la Régie que son analyste Mme Nicole Moreau participe également aux rencontres du Groupe de travail dans le cadre du dossier R-3693-2009, les dates de ces rencontres n'étant pas encore déterminées.

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du **Panel 12** du Transporteur est de dix (10) à quinze (15) minutes. Le GRAME n'entend pas contre-interroger les témoins des **Panels 2, 4 et 10** du Transporteur, mais souhaite réserver son droit de ce faire pour une durée de dix (10) minutes, si nécessaire suite au dépôt de la preuve par le Transporteur.

Le temps requis pour la présentation de la preuve du GRAME par madame Nicole Moreau, analyste, assistée de monsieur Michel Perrachon, expert-conseil en « exploitation du réseau de transport », est de vingt (20) minutes. Enfin, le temps requis pour la présentation de l'argumentation finale est de vingt (20) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Mes F. Jean Morel, Éric Dunberry et Marie-Christine Hivon pour le Transporteur
cc. Les intervenants au dossier R-3669-2008, phase 2